

Allocation scolaire brangé Le Comité municipal demande à la Caisse départementale scolaire (ci-hors) une subvention au titre de l'année 1958 pour la réalisation du programme de l'année scolaire qui comporte :

- Travaux : 1038120 Matériel d'enseignement 7,030

Les écoles et dépenses nécessaires seront fixées au budget prévisionnel de 1958.